

<http://ugtg.org/~apache/spip.php?article126>



# Travayè aka Carrefour an balan

- Expressions - Tracts -



Date de mise en lignelundi 12 septembre 2005

---

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

---

### Lay pann i sek

Depuis le 23 Juin 2005, les Travailleurs de L'hypermarché de Carrefour Destrelland, entreprise du Groupe Bernard HAYOT, ont entamé un mouvement de grève illimitée, suite à l'échec des Négociations Annuelles Obligatoires 2005.

## Que demandaient-ils ?

- ▶ la mise en place de ticket restaurant de 6,00 Euros (50% payé à la charge du patron et 50% à la charge du salarié) ;
- ▶ une augmentation de salaire de 5,51 % du salaire de base, en référence à l'augmentation du SMIC ;
- ▶ l'augmentation de la prime de transport par zone, en sachant que l'indice du transport a augmenté de plus de 10% ;
- ▶ La protection prévoyance de 22 Euros (50% à la charge du patron, 50% à la charge du salarié).

**Le groupe Bernard HAYOT est une Multinationale implantée à Trinidad, en France, Nouvelle Calédonie, la Réunion, Saint-Domingue, Martinique, Guyane.**

## Le Groupe Bernard HAYOT c'est :

- ▶ la grande distribution : 6 hypermarchés et 57 autres commerces
- ▶ le secteur automobile : 18 entreprises
- ▶ le secteur du pneu : 41 entreprises
- ▶ location de voiture : 9 entreprises
- ▶ Bâtiment : 8 centrales de béton et 5 carrières

### San konté sa nou pa konnèt

**Et l'Hypermarché Carrefour Destrellan, une entreprise qui génère 110 millions d'euros de chiffres d'affaires annuel et fait gagner à ses actionnaires 2,5 millions d'euros en résultat net chaque année ;** lui permettant ainsi de tripler ses surfaces de vente à Baie-Mahault distribue aux 17 cadres français blan ou béké un salaire moyen de 4647 euros et une prime égale à 2 mois de salaire, hors des négociations annuelles obligatoires alors que les 289 salariés Guadeloupéens doivent se contenter d'un salaire mensuel moyen de 1267 euros brut.

**Et pourtant, le Groupe HAYOT ne fait aucun sponsoring, ne finance aucune association, aucun club de sport, aucune structure** tout en bénéficiant de toutes les faveurs fiscales, du port, de l'aéroport, des routes construites par la collectivité avec les impôts des Guadeloupéens.

## KA HAYOT FÈ JODI JOU ?

**Le 08 septembre 2005, après 2 mois de grève et plusieurs séances de négociations, malgré la concession des travailleurs sur la protection prévoyance et la prime de transport, le groupe HAYOT répond :**

- 1) ticket restaurant de 2,50 Euros (50 % à la charge du personnel) ;
- 2) une augmentation de 5,51% à compter du 1er juillet 2006 à la condition de ne demander aucune autre augmentation de salaire et de primes avant le 31 décembre 2007.

### RÈSPÉ POU TRAVAYÈ



Pire, avec la complicité de la justice coloniale, le Groupe HAYOT a effectué des saisies financières sur les comptes bancaires des grévistes. Aujourd'hui, ce sont encore pas moins de 50 travailleurs qui sont traînés devant les tribunaux le mardi 13 septembre 2005 pour, tenez-vous bien, "occupation de la galerie marchande de Destrellan" !

Mieux encore, les cadres de carrefour viennent de France et bénéficient de tous les avantages liés à la couleur de leurs peaux : voiture de fonction, essence à la carte, assurance et villas payées par l'établissement (sans compter les nombreux voyages effectués dans l'année pour revoir la mère patrie). E pou nou des miettes sinon le fouet.

Et pour preuve, ce sont 200 à 250 gendarmes qui sont mis à la disposition de cette multinationale jour et nuit alors que dans le même temps la population guadeloupéenne subit outrageusement une augmentation de la délinquance.

**Voilà la réalité sociale en Guadeloupe, et singulièrement à Carrefour Destrellan.**

## **NON A LA DISCRIMINATION... NON AU MEPRIS !**

Nous réaffirmons que la société Guadeloupéenne est organisée sur la base d'intérêts de classe et de race. Au sommet de la pyramide, les Européens, lé blan péyi é lé béké et en bas de l'échelle, les Guadeloupéens d'origine Africaine et Indienne.

Nier cette réalité et laisser croire que seule la capitulation des forces sociales conduirait à la « paix sociale » relève du mensonge, de la barbarie et de la lâcheté.

Fidèle à ses principes, fidèle à ses orientations, fidèle à son engagement, l'UGTG réaffirme que la « paix sociale » est contraire aux intérêts des Travailleurs et du Peuple Guadeloupéen.

La Guadeloupe ne peut prétendre à une quelconque « paix sociale » alors que ses enfants, fils d'esclaves pour la plupart, sont victimes du mépris, de l'arrogance, de la discrimination, du racisme an péyi a yo. Nou ni dwa manjé osi.

Les Travailleurs de Danone, des Jardins de Courcelles, de Carrefour, de Esso, de HTN, ont vaillamment pris conscience de leurs intérêts et de la nécessité de s'engager dans la contestation pour mieux vivre et travailler an péyi a yo et dénoncer le mépris et le racisme dont ils sont victimes.

# YO NI RÉZON

**L'UGTG :**

**EXIGE** la levée immédiate de toutes les sanctions, la restitution des sommes saisies et l'arrêt définitif de toutes les poursuites judiciaires et disciplinaires à l'encontre des travailleurs en lutte ;

**AFFIRME** qu'aucun protocole de fin de conflit ne sera signé tant que ces revendications ne seront pas satisfaites ;

**EXHORTE** les grévistes à poursuivre le combat contre le mépris et pour la satisfaction de leurs légitimes revendications ;

**APPELLE** l'ensemble des travailleurs et leurs organisations à étendre les luttes sociales dans tous les secteurs **AN FOS É BALAN POU KALBANDÉ ESPLWATASYON KAPITALIS É KOLONIALIS AN PÉYI GWADLOUP.**

Lapwent le 12/09/05

Conseil Syndical de l'UGTG